

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances locales

SOUS DOMAINE :
Décisions budgétaires

OBJET :
Décision modificative
n° 1

Le nombre de
membres du Comité
Syndical en exercice
est de 6.

CONVOCATION EN
DATE DU 28.06.2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 28.06.2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/10

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 04 juillet 2022,
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. Grégory DELFOUR.

Présents : M. Grégory DELFOUR, M. Jean-Michel ARENAS, M. Serge
MARONDA, M. Thomas CALVO, Mme Éliane FEIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Franck PARDO

Rapporteur : Monsieur Grégory DELFOUR

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M14,
Vu la délibération en date du 6 avril 2022 adoptant le Budget primitif 2022,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés sur la section
d'investissement,

Il est proposé au Comité Syndical de modifier le budget 2022 comme suit :

Investissement :

Intitulé	Compte - chapitre	Dépenses	Dépenses
Frais d'étude	2031-20	- 18 000 €	
Travaux	2315-23		+ 18 000 €
TOTAL		- 18 000 €	+ 18 000 €

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide d'adopter les modifications budgétaires ci-dessus.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Grégory DELFOUR



Le Secrétaire,

Thomas CALVO